

# Au fil de l'eau



**Parc des expositions :  
c'est parti  
pour 26 mois de travaux !**

sommaire

PAGE 4 : ECONOMIE : LES METIERS DU BOIS, MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS. PAGE 5 : AMENAGEMENT URBAIN : NOUVELLES CONSTRUCTIONS. PAGE 6 : DEMOCRATIE LOCALE : LES ACTIONS DU CONSEIL DES JEUNES, CONSEIL DE QUARTIER. PAGES 7-8 ET 9 : DOSSIER : PARC DES EXPOSITIONS. PAGE 10 : CULTURE : DANSE AVEC KADER BELARBI, L'ENTRE-SORT DE FURIES. PAGE 11 : CULTURE : LE JAZZ A CHÂLONS. PAGE 12 : SPORT : TOURNOI NATIONAL DE TENNIS DE TABLE, BADMINTON. PAGE 13 : HISTOIRE : NICOLAS APPERT. PAGE 14 : TRIBUNE, COUP DE CŒUR DES LIBRAIRES. PAGE 15 : BON A SAVOIR. PAGE 16 : PORTRAIT : CHRISTOPHE CÔME.

Ce numéro d'Au Fil du Mau devrait prendre une place particulière dans les Archives de notre ville. Il annonce, en effet, le lancement des travaux de reconstruction du Parc des expositions, le programme phare de la mandature 2008-2014.

Dès le début des années 2000, nous lançons le débat sur le devenir de cet équipement. Trop ancien pour répondre aux nouvelles attentes des visiteurs et trop petit pour accueillir les candidatures de nouveaux exposants qui se comptent par centaines, chaque année, à la Foire-Exposition, le Parc des expositions ne correspondait plus aux besoins du 21<sup>e</sup> siècle.

C'est en concertation avec les habitants et les acteurs économiques locaux que nous avons engagé un programme de rénovation-extension sur le site. En juin 2005, une consultation téléphonique réalisée auprès des Châlonnais nous confortait déjà dans nos choix. 38 % des personnes interrogées souhaitaient la création d'une grande salle de spectacles au Parc des expositions et 17 % l'extension du parc actuel, soit un total cumulé de 55 % de réponses favorables au projet tel que nous le menons aujourd'hui.

Après avoir choisi un architecte de renommée internationale pour la conception du bâtiment, le cabinet Chabanne et partenaires, nous avons obtenu la garantie d'un soutien financier du Conseil général, du Conseil régional, de l'Etat et de l'Union Européenne, aux côtés de la Ville et de Cités en Champagne, et un partenariat privé avec le groupement GENECOMI, à l'issue d'une longue procédure de sélection réalisée en totale transparence. Le dossier de ce numéro vous explique en détail le coût global de l'opération, sa répartition financière et les conditions de sélection du maître d'ouvrage. En tout, 54 millions d'euros TTC seront consacrés à cet investissement.

Cette opération, si ambitieuse soit-elle, n'empêchera pas la Ville d'investir dans d'autres projets. Nous nous sommes engagés à ce que les budgets d'investissement de ces prochaines années soient sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui, même si la conjoncture reste délicate et malgré l'important chantier en cours sur la Rive gauche.

Tous ces efforts seront récompensés à l'ouverture des portes du nouveau bâtiment lors de la Foire-Exposition 2012 et lors des spectacles d'artistes internationaux, des conférences nationales ou bien encore des grandes compétitions sportives que Châlons-en-Champagne, capitale de la Champagne-Ardenne, accueillera régulièrement.

Je vous laisse découvrir ce beau projet qui nous anime et qui renforcera l'attractivité économique et culturelle de notre Ville.



# Parc des expositions : c'est parti pour 26 mois de travaux !

Les travaux de reconstruction du Parc des expositions commenceront le 9 avril 2010. Cet équipement à rayonnement régional ouvrira ses portes en août 2012. Il abritera une salle de spectacles de 12 000 personnes. Son coût s'éleva à environ 54 Millions d'euros. Présentation du projet, de ses phases de réalisation et de son financement.

**P**olyvalent, chaleureux, lumineux, éco-responsable... Les qualificatifs ne manquent pas pour présenter le futur Parc des expositions de Châlons-en-Champagne. Le projet tant attendu par les habitants, les exposants et le monde économique local prendra forme dès le 9 avril prochain, avec la démolition de l'ancien établissement Gollard ainsi que l'aménagement de leurs abords, première

phase d'une immense opération qui sera conduite jusqu'en août 2012.

Après avoir approuvé le principe d'une rénovation-extension sur le site, le conseil municipal a confié au cabinet d'architectes Chahanne et partenaires, associé au cabinet châlonnais Grzecczak et Rigaud, le soin d'établir un projet architectural. Le 26 février dernier, il autorisa le Député Maire à

signer un contrat de partenariat avec le groupement GENECOMI, portant sur le financement, la rénovation, l'extension, le gros entretien-renouvellement et la maintenance du futur Parc des expositions. Il lui reste désormais à choisir le délégataire de service public qui sera chargé de gérer le Parc des expositions. La procédure sera lancée avant l'été.



## Le Parc des expositions respectera-t-il l'environnement ?

Tout sera fait pour que la construction impacte le moins possible l'environnement. Les eaux de pluie seront récupérées pour nettoyer et alimenter les sanitaires publics. L'eau chaude y sera supprimée. Les matériaux de démolition seront réutilisés, ce qui permettra de réduire de 80% les flux de semi-remorques pour l'évacuation des remblais (environ 10 000 circulations de camion économisées). Le Parc des expositions classé en basse consommation consommera 50% en moins que les bâtiments tertiaires. L'électricité sera produite par des cellules photovoltaïques (panneaux solaires) sur les halls 2 et 3 actuels, ce qui permettra d'obtenir 253 500 kWh par an. L'ensemble de ces mesures environnementales sont à l'origine du léger surcoût de construction, passant ainsi de 50 millions d'euros, comme nous l'annoncions, à 54 millions. Les installations photovoltaïques généreront en revanche 104 000 € de recettes par an. Châlons-en-Champagne, Marianne d'Or 2008 de l'Environnement et du Développement durable pour son Grenelle Local de l'Environnement, poursuit ainsi ses engagements.



## Comment le partenaire privé a-t-il été choisi ?

À l'origine, quatre entreprises privées étaient candidates pour ce partenariat. Une longue procédure d'étude des quatre propositions a été conduite par une commission technique assistée de trois cabinets indépendants et spécialisés. À l'issue de cette étude, chacune des quatre propositions a été notée sur 10, et c'est le groupement GENECOMI qui a obtenu la meilleure note, grâce notamment à une excellente qualité technique de l'ouvrage, à un engagement ferme sur le respect des délais, et à un déroulement habile des travaux, qui permettra aux deux foires 2010 et 2011 de se dérouler dans des conditions comparables aux autres années.

Ce choix, fruit d'une procédure longue et impartiale, a été avalisé par le Conseil municipal.

GENECOMI, qui est en réalité un groupement constitué de SPIE Barignolles, la Société Générale et COFELY, a donc hérité d'une partie du financement du projet, mais également de la rénovation, de l'extension, du gros entretien et de la maintenance du nouveau Parc des expositions. Le contrat est passé pour une période de 30 ans. À l'issue de cette période, le Parc sera restitué à la Ville.



## Les Foires de 2010 et 2011 auront bien lieu

Le chantier sera interrompu pendant les périodes des deux Foires 2010 et 2011. Lors de la Foire 2010, toute l'enceinte actuelle du Parc des expositions sera mise à la disposition des exposants. 16 000m<sup>2</sup> supplémentaires seront même utilisables suite à la démolition et à l'aménagement de l'arrière du Parc des expositions.

### Phasage des travaux

#### Phase 1

D'avril à septembre 2010

Démolition du bâtiment ex-Collard et travaux préparatoires de voirie sur son enceinte et le long de l'avenue Roosevelt.

Foire 2010

#### Phase 2

De septembre 2010 à août 2011

Construction de la nouvelle salle multifonctionnelle (concerts, spectacles, manifestations sportives).

Foire 2011

#### Phase 3

De septembre 2011 à février 2012

Démolition du grand hall, finition de la salle multifonctionnelle, travaux de voirie à l'arrière du parc actuel.

#### Phase 4

De mars 2011 à août 2012

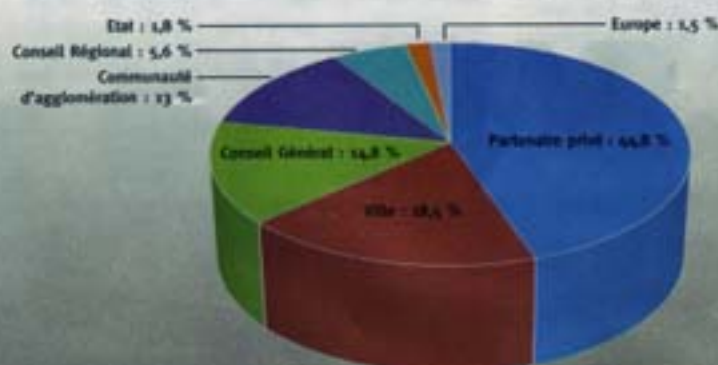
Fin de la construction du grand hall, et démolition des halls Nicole Martin et Jacques Esparbes, finition des travaux.

## Quelle sera la capacité d'accueil du nouveau Parc des expositions et pour quels événements ?

Accueillir Robbie Williams ou Mylène Farmer ne sera bientôt plus un rêve à Châlons-en-Champagne grâce à la nouvelle configuration du projet et à la coordination qui est en train de s'établir entre les Villes de Châlons-en-Champagne, de Reims et d'Épernay. Conçu à l'origine pour recevoir 7 000 spectateurs debout, le projet a été réaménagé pour accueillir jusqu'à 12 000 spectateurs debout grâce à un prolongement de la salle de spectacles à l'intérieur du parc. Le choix d'une telle capacité d'accueil fait suite à la réflexion conduite par le Conseil général de la Marne sur une programmation événementielle concertée entre les trois grandes villes du département. Reims dispose d'un parc des expositions d'une capacité de 5 000 personnes et le Millésium d'Épernay peut accueillir 8 000 spectateurs debout. Châlons aura donc la plus grande salle de spectacles de la région. Ces trois équipements travailleront en complémentarité et se « distribueront » les événements, suite à une réflexion commune qui sera menée par un bureau des Congrès unique. Cela permettra d'accueillir plus d'événements dans le département de la Marne. Fondé sur le principe de la modularité, l'unique hall du Parc des expositions "version 2012" permettra toutes les configurations possibles : concerts de stars nationales et internationales avec l'utilisation simultanée de la salle de spectacles et du hall d'expositions contigu, concerts plus intimistes avec 1 600 spectateurs assis, spectacles de cirque avec 850 spectateurs assis autour d'un espace scénique proche du public, compétitions sportives avec 1 800 personnes réparties de part et d'autre de la scène, congrès, séminaires... c'est ici que l'actualité se fera.



## Financement des travaux du parc



## Comment le projet sera-t-il financé ?

Le montant total des travaux s'éleva à environ 54 Millions d'euros TTC.

Ils seront financés par un investissement public à hauteur de 29,8 M€. Les participations publiques se répartissent ainsi :

- Ville de Châlons-en-Champagne (10 M€)
- Département de la Marne (8 M€)
- Cité en Champagne (7 M€)
- Région Champagne-Ardenne (3 M€)
- Etat (1 M€)
- Europe (0,8 M€)

Le reste du financement est apporté par le titulaire du contrat de partenariat : GENECOM. En contrepartie, la Ville lui versera un loyer annuel de 1,834 millions d'euros (valeur au 31 décembre 2009).